

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 3 février 2026 à 18h00 à Buis-les-Baronnies
--

Le Conseil communautaire, convoqué le 28 janvier 2026 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil à l'annexe de la CCBDP à Buis-les-Baronnies sous la présidence de Michel GREGOIRE, pour le Président empêché.

Secrétaire de séance : Madame Marie Noelle ARMAND

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 96

Nombre de voix délibératives : 78

Etaient présents : 60 (dont 5 suppléants)

GREGOIRE Michel, BAS Claude, NICOLAS Alain, BERNARD Sébastien, MONPEYSSSEN Jean-Jacques, RUYSSCHAERT Christelle, PEYRON Roland, ROCHAS Pascale, GARCIA Jean, SALIN Olivier, LAGET Jean-Michel, DECONINCK Stéphane, MACIPE Nadia, ARMAND Marie-Noëlle, BALDUCHI Monique, BARBANSON Fabienne, FLOQUET Marie, BOTTINI Monique, CARRERE Christian, CHAMBON Claude, CHARRASSE Daniel, CIRER-METHEL Pascal, CLEMENT Rémy, CLEMENT Augustin, COMBES Pierre, CONIL Denis, DONZE André, DUPOUX Sébastien, ESTEVE Lionel, FERNANDES José, FOUGERAS Lionel, FRACHINOUS Alain, GARNERO Sylvie, GIELLY Patricia, GREGOIRE Jean-Luc, HAIM Juliette, LABROT Alain, LAFFITTE Didier, LANTHEAUME Pascal, LEDESERT Philippe, LYOBARD Eric, MONGE Alain, NICOLAS Jean-Louis, NIVON Jacques, PEZ Gérard, PILOZ Odile, PUSTOCH Alan, QUARLIN Mireille, ROUSSIN Christine, ROUSTAN Sébastien, SOMAGLINO Claude, TEULADE Christian, THIRIOT Christian, TREMORI Michel, VIARSAC Roger, AUMAGE Cyrille (suppléant), CHAPPON Gérard (suppléant), PERNET Jean-Luc (suppléant), THIERRY Xavier (suppléant), VINCENT Michel (suppléant)

Etaient absents ou excusés : 23

ACHAT Ginès, BOMPARD Jérôme, BONTOUX Géraud, BOREL Sylvie, BREDY Muriel, CHAREYRE Laurent, CHAUDET Laurence, CHAUVET Véronique, CORNILLAC Christian, DUC Brigitte, FAREL Annelise, GILLET Didier, GIREN Didier, GRAS Jean-Claude, GROSS François, HAMARD Marc, MATHIEU André, MORIN Gilbert, IMBERT Christian, POUYET Stéphanie, RAVOUX Gilles, ROUX Serge, TEISSEYRE Isabelle

Excusés ayant donné procuration : 18

DAYRE Thierry donne procuration à GREGOIRE Michel, RICHARD Eric donne procuration à MACIPE Nadia, AMOURDEDIEU Aurore donne procuration à COMBES Pierre, BERGER-SABATIER Martine donne procuration à BOTTINI Monique, BOMPARD Marc donne procuration à NIVON Jacques, BOUNIN Florence donne procuration à CARRERE Christian, CAHN Philippe donne procuration à DECONINCK Stéphane, FEUILLAS Annie donne procuration à NICOLAS Jean-Louis, GAUTHIER Eliane donne procuration à FRACHINOUS Alain, GRONCHI Yoann donne procuration à CIRER-METHEL Pascal, LAURENT Marie-Christine donne procuration à PILOZ Odile, LOUPIAS Aurélie donne procuration à LANTHEAUME Pascal, MONIER Marie-Pierre donne procuration à SOMAGLINO Claude, PENIGAUT Alexandre donne procuration à PEYRON Roland, ROUSSELLE Didier donne procuration à VIARSAC Roger, TACUSSEL Odile donne procuration à NICOLAS Alain, TATONI Thierry donne procuration à GREGOIRE Jean-Luc, TRUPHEMUS Gérard donne procuration à MONGE Alain

Activité et Aménagement de pleine nature – Mobilités douces

Rapporteur : Roland PEYRON

Activité et Aménagement de pleine nature

2026-031 Reversement de la subvention départementale aux associations partenaires pour l'entretien et le balisage des itinéraires de randonnée

Afin de structurer les activités de pleine nature sur son territoire, la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale soutient et assure la coordination d'un réseau d'associations partenaires mobilisé pour entretenir et baliser les itinéraires de randonnées.

Ce dispositif s'inscrivant dans les orientations départementales, le Département de la Drôme accorde un montant forfaitaire de 10 € par km entretenus, qu'il octroie à la CCBDP, selon les termes de la convention cadre signée le 13 janvier 2022 (délibération n° 163 - 2021 du 9 novembre 2021).

Ce montant forfaitaire est le plus important qui puisse être accordé à un EPCI au regard de l'engagement conséquent de la collectivité dans la démarche de conventionnement. Ce forfait est abondé par la CCBDP d'un euro supplémentaire (délibération n° 146-2018 du 3 octobre 2018). La CCBDP attribue aux associations une subvention incluant la part départementale et la part intercommunale.

Les règles de calcul établies par le Département stipulent qu'un abattement (de 15 % pour la randonnée pédestre et de 30 % pour le VTT) s'applique au linéaire entretenu afin de tenir compte des doublons.

Pour l'année 2025, tenant compte de l'état récapitulatif fourni par les associations et de l'application des règles de calcul fixées par le Conseil départemental, il est proposé d'accorder les montants de subvention de **8 140 € de reversement d'un soutien apporté par le CD26, majoré de 814 € par la CCBDP.**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) ;

Vu la délibération n° 163-2021 du 9 novembre 2021 actant la signature d'une convention cadre entre le Département de la Drôme et la CCBDP définissant le cadre de financement de l'entretien des itinéraires de randonnée ;

Considérant les conventions de partenariat signées entre les associations concernées et la CCBDP pour assurer l'entretien et le balisage d'itinéraires de randonnée et garantir aux associations partenaires une protection assurantielle ;

Pour l'année 2025, tenant compte de l'état récapitulatif fourni par les associations et de l'application des règles de calcul fixées par le Conseil départemental, il est proposé d'accorder les montants de subvention suivants :

Territoire	Structures	Typologie	Km entretenus	Kilomètres après abattement selon convention	Soutien CD 26 (10€/km)	Soutien CCBDP 1€/km (hors prise en charge assurance mission)	Total à reverser
Hautes-Baronnies							
	Randophil	Pédestre	163,3	138	1380	138	1518
Pays de Buis							
	Randouvèze	Pédestre	332,2	282	2820	282	3102
	Praxis	VTT	69	48	480	48	528
Val d'Eygues							
	Les Collines argentées	Pédestre	86,4	74	740	74	814
	Les aînés de Trente Pas	Pédestre	11	10	100	10	110
	Lei Caminaire	Pédestre	8	7	70	7	77
	VTT Loisirs	VTT	294	206	2060	206	2266
Pays de Rémuzat							
	Le CAIRE	Pédestre	36	31	310	31	341
	CF Verclause	Pédestre	21,5	18	180	18	198
Totaux			1021,4	814	8140	814	8954

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

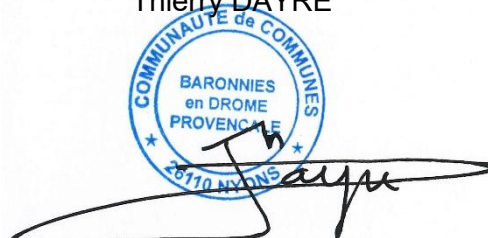
D'APPROUVER, dans le cadre des activités et aménagements de pleine nature, l'attribution d'une subvention totale de 8 954 € à répartir à 9 associations partenaires selon l'état récapitulatif des travaux d'entretien 2025 mentionnés ci-dessus, sous couvert de la validation du budget prévisionnel 2026 ;

D'AUTORISER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

La Secrétaire de séance,
Marie Noelle ARMAND



Le Président,
Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 12/02/2026

Mise en ligne le : 13/02/2026

Ampliation à :